

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTESOrgane du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :

6.015 pour le Syndicat Central.
255.10 pour la Coopérative.
147.15 pour la Confédération des Vignerons,
270.51 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...



Alors y l'avant
fété, à Nantes, le
centenaire de l'in-
dustrie des conser-
ves. Cent années !
vous parlez d'une
mise en boîtes...
Quand j'vous di-
sais que les cen-
tenaires deve-
nient très à la
mode. Dampuis
quelques années
on a célébré, en grandes pompes,
ceusses du parapluie, des machi-
nes à coudre, des fusils de chasse,
des facteurs ruraux et d'un tas
d'autres inventions — en gran-
des pompes, ben sûr point avec
celles du service d'iau, mais en
des banquets pépères, où que le
pinard coule à pien dans les ver-
res.

Perquoi qui l'en aurait été au-
tremment pour le centenaire des
conservees, qu'a fait le bonheur,
la prospérité de tant de monde —
et quand c'est qu'on possède, com-
me chez nous, un p'tit Muscadet
pour aiguiser l'appétit et la rigo-
lade !

A vous dire franchement, la
trouaille du père Colin est ben
pus que centenaire, pisque, de
par instinct, les hommes sont
quasiment nés conservateurs. Si
qui se conservent point toujours
eux mêmes, du moins l'avant la
bonne idée de conserver quelques
provisions pour la bonne bouche,
ou pour les mauvais jours. Nos
parents, nos grands vieux ancêtres
— qu'étaient point des sots —
savaient déjà leurs sardines, leur
lard, plongeaient leurs œufs dans
la chaux, pendaient les andouilles
dans la cheminée et leurs lous
d'or dans un bas de laine... pour
les conserver ! Parlons point des
Huns qui ramassaient leur viande
fraîche sous la selle de leur mon-
ture — ni de la sardine du port
de Marseille, car c'est là d'autres
sortes de mise en boîtes.

N'empêche que nous devons une
fière chandelle au chevalier Ap-
pert, pour son système de conser-
vation mécanique des boustifail-
les, au père Colin, à Millet et ter-
tous les premiers pionniers de
notre grande industrie nationale —
des Nantais cent pour cent, qu'ont
travaillé à la renommée du pays.

Honneur à eux ! Mais aussi
honneur aux cultivateurs de chez
nous, aux maraîchers, à tous les
« laboureurs » de la terre et de la
mer, car, sans eux, y aurait point
de sardines, de thon, de p'tits pois,
d'épinards, de tomates, de bœuf,
ni de galantines pour mettre en
boîtes. C'est des vérités de La Pa-
lisse.

Quêque c'est qu'a fait la re-
nommée de nos conservees ? La
qualité de nos produits, d'abord !
Le tourne main, ensuite pour les
préparer et les conserver. Allez
dan rivaliser avec nos pois — ou
même avec nos sardines, qui sont
ben supérieures à celles pêchées
au Portugal, ou cuisinées ailleurs.
On a fait la nique aux Anglais,
aux Japonais, aux Américains, à
ben d'autres peuples, pour les
finès queues. Ouais ! mais v'là la
crise, les nouvelles lois, les charges
supplémentaires... La prospé-
rité devenant une question de
gros sous ! Ceusses qui font les
meilleures conservees seront y seu-
lement à même de conserver leurs
clients — sans les mettre en boi-
tes ?

maître Jeannot

EN 3^e PAGE :

Notre Chronique Viticole

L'Agriculture à l'aube de 1937

Notre aimable confrère, M. Paul
Lanier, a publié, dans « L'Agriculteur
de l'Ouest » de justes réflexions, au
seuil de la nouvelle année, que nous
soumettons à nos lecteurs :

Une année se clôt. L'autre com-
mence. Celle-ci sera-t-elle, plus que
celle-là, favorable aux agriculteurs ?
Sans être pessimistes, nous n'en som-
mes pas très sûr en ce qui concerne
les prochains mois, pas davantage en
ce qui concerne l'avenir plus loin-
tain.

La politique — au sens propre du
mot — c'est-à-dire l'art de gouverner
l'Etat, la politique n'a pas encore
franchi, en France, le stade de cer-
tains autres pays, mieux évolués.

La politique n'a pas encore mis
dans son jeu la carte dominante, celle
de l'agriculture. Les hommes actuel-
lement au pouvoir, comme les pré-
cédents, ne sont influencés par la
question agricole que dans la mesure
où les préoccupations électorales les
obligent d'en tenir compte, et dans
la mesure où l'organisation des agri-
culteurs est capable d'exercer une
question plus ou moins accentuée.

Les « expériences » se succèdent ;
les cartes sont abattues les unes après
les autres, mais les gouvernements
successifs jouent toujours « sans
atout » et ils ne peuvent gagner.

Après la carte du libéralisme éco-
nomique sans frein des 10 années
consécutives à la guerre, ils ont joué
la carte de la déflation, c'est-à-dire
des économies partout, excepté dans
la gestion de l'Etat.

Après la carte de la déflation in-
compatible avec la revalorisation des
produits agricoles, celle de l'accrois-
sement du pouvoir d'achat des mas-
ses citadines.

Puis l'expérience de la dévaluation
avec compression des prix à la con-
sommation. Simultanément, on pra-
tiquait l'économie dirigée par l'Etat
(Office du blé) et on proposait l'ouver-
ture des frontières douanières.

Ce sont les contradictions de cette
politique flottante dont le paysan res-
sent le flux et le reflux sans vouloir
se rendre compte qu'il est le jouet de
forces qui ne le dépassent, que parce
qu'il ne s'applique pas à les compren-
dre pour les neutraliser.

Agriculteurs amis, vous avez les
défauts de vos qualités, vous êtes
modestes, vous vous contentez de peu.
Si les prix de vos produits baissent
aujourd'hui, vous dites : « Ça ira
mieux demain ». Si les prix remon-
tent, vous ne considérez pas à quel
niveau il faudrait qu'ils soient pour
que vous puissiez payer vos frais,
être indemnisés de votre travail et
de vos efforts et pour qu'il vous en
reste, vous dites « ça va tout de même
mieux ».

Si l'on vous propose une améliora-
tion de vos méthodes, si l'on vous
suggère un procédé technique, expé-
rimenté avec succès ailleurs, suscep-
tible de vous faire faire des écono-
mies ou de vous procurer des avan-
tages, vous dites : Ah ! on a toujours
fait comme ça, et on s'en est bien tiré
jusqu'ici. Mal plutôt, sauf un court
passage.

Si l'on vous prie : « Groupez-vous,
organisez-vous », vous pensez de ce-
lui qui vous parle ou vous exhorte :
« Il doit être intéressé là-dedans, si
ça ne lui rapportait rien, il ne s'en
occuperait pas ».

Vous vendez aujourd'hui 425 le
kilo vif de bonnes taurines que vous
avez vendues 1 franc de moins il y a un
an. Vous avez touché les arrières des
récoltes de blé précédentes et l'Of-
fice du blé vous fait verser par les
Coopératives et les négociants une
somme de 140 francs ou un acompte
substantiel de quelques francs, de
moins.

Vous avez fait, en définitive, dans
certains cas, plus d'argent que l'an-
née dernière. Vous pensez : « Vive
l'Office du Blé » et vous dites : « Pour
aller mieux, il ne faut pas dire que
ça va pas mieux ».

Où, mais vous ne pensez pas que
de la viande sur pied à 4 francs ce
n'est encore que 4 fois le prix d'avant-
guerre — en francs-Poincaré — et
3 fois en francs-Blum.

Où, mais, vous ne pensez pas que
le blé à 140 francs, c'est 5 fois le prix
d'avant-guerre d'une récolte moyenne
(5 fois en francs-Poincaré, 3 fois 1/2
en francs-Blum). Alors que nous
avons eu une mauvaise récolte.

Où, mais vous ne pensez pas que
les instruments agricoles qu'il vous
faudra acheter demain, puisque vous
êtes las de réparer à grands frais les
vieux qui ne tiennent plus, que ces
instruments ont déjà subi une hausse
qui va de 20 % pour les écremeuses
et les faucheuses, à 60 % pour les
tôles ondulées.

Où, mais vous oubliez que « l'en-
grais », le super pour ne parler que
du plus usuel a augmenté de 6 francs
par 100 kilos.

Où, mais vous ne réfléchissez pas
que la hausse n'est pas finie parce
que les ouvriers de la ville, qu'on a
augmentés de 15 % en mai, exigent
maintenant une nouvelle augmenta-
tion de 15 % pour tenir compte de
la hausse de la vie.

Où, mais vous ne réfléchissez pas
que la hausse de tout ce que vous
achetez va être accrue encore du fait
de l'application dans l'industrie des
40 heures avec salaires identiques
aux 48 heures actuelles.

Enfin, forts d'expériences passées
et plus ou moins ratées à l'agricul-
ture, de par la volonté de ceux qui
nous gouvernent et qui prétendent
faire le bonheur des salariés sans
s'occuper si les patrons peuvent sup-
porter ou non les nouvelles charges
sociales.

Vous ne pensez pas que demain on
étendra à la culture le bénéfice de
la limitation des heures de travail,
des congés payés, des allocations
familiales, des assurances sociales,
de l'arbitrage obligatoire.

Intention généreuse ; certes, ce se-
rait bien le tour des journaliers, do-
mestiques agricoles, métayers, fer-
miers, d'avoir une besogne moins
lourde, une rémunération suffisante
de leur travail, une garantie en ce
qui concerne maladies, décès, vieil-
lesse, et aussi le tour des petits pro-
priétaires de recevoir un loyer leur
permettant d'améliorer les bâtiments
et d'assainir les terres.

Où, certes... mais comment concil-
ier tout ce beau programme social
avec les efforts de compression des
prix à la consommation, avec la con-
currence étrangère résultant de la
dévaluation et de la suppression ou
de l'abaissement de certaines barrières
douanières.

Avez-vous pensé à cela, cultiva-
teurs, mes amis, avez-vous pensé que
vos charges vont avoisiner avant peu
10 fois celles d'avant-guerre et que
pour l'instant vos produits ne dé-
passent pas encore, tant s'en faut,
5 fois le prix d'avant-guerre.

Et voyez-vous pourquoi, en ce 31
décembre 1936, j'hésite à trouver,
comme vous, que « ça va mieux » et
à espérer que l'année 1937 sera meil-
leure pour vous.

Et cependant combien je le sou-
haite, et combien je voudrais que
vous aidiez vos organisations agric-
oles à lutter, à lutter sans cesse pour
qu'enfin prévaille en France la no-
tion impérieuse de l'agriculture, base
de la prospérité nationale.

Pour cela, un seul moyen : Vous
aider vous-mêmes. Aide-toi, le Ciel
l'aidera, énonce un vieil adage. Il ne
faut pas attendre d'autres que de
vous l'amélioration de votre sort.

P. LANIER.

L'importation de 75.000 tonnes
de Nitrate de Soude
va être autorisée

La Commission de l'Azote, qui
siège au ministère de l'Agriculture
et qui a dans ses attributions
l'étude des questions relatives à l'ap-
provisionnement du marché français
en engrais azotés a, au cours de sa
séance du 5 janvier courant, pro-
posé qu'il soit procédé à l'importa-
tion immédiate d'un contingent de
75.000 tonnes de nitrate de soude,
étant entendu que cette quantité
pourra, sans autre délibération, être
portée à 100.000 tonnes si les be-
soins du marché justifient ce complé-
ment.

D'autre part, en ce qui concerne
le prix de vente des engrais azotés



DESERTION DES CAMPAGNES :
A l'Académie d'Agriculture, M. Hi-
tier, étudiant les répercussions agri-
coles des nouvelles lois sociales, a
montré que l'application de la se-
maine de quarante heures dans les
usines poussera encore à l'exode ru-
ral.

COURTIERS EN GRÈVE : Dans
la région de Montpellier, les cour-
tiers en vin se sont mis en grève. Ils
réclament un supplément de com-
mission de 25 centimes par hecto-
litre ; les transactions sont généra-
lement suspendues.

TAXE CANINE : C'est avant le
1^{er} février que les possesseurs de
chiens doivent faire la déclaration,
prescrite par l'Assiette de l'impôt
portant sur les chiens d'agrément et
de chasse d'une part, et les chiens
de garde, d'autre part.

VIVE LE PINARD ! Le Ministre
de la Guerre vient de décider l'attribution, dans toutes les formations et
unités, de deux quarts de vin par
jour aux soldats.

Comité Central d'Entente
et de Défense Paysanne

Une Réunion
à St-Etienne-
de-Corcoué

Rappelons qu'une grande réunion
de défense paysanne se tiendra, à la
Grange, commune de Saint-Etienne-
de-Corcoué, dimanche prochain, 17
janvier, à 13 heures.

Prendront la parole :
Henri ROBICHON, cultivateur à
Bougenais.

Henri DORGERES, secrétaire gé-
néral du Comité Central d'action et
de défense paysanne.

J. LE ROY-LADURIE, agriculteur
normand, secrétaire général de
l'Union nationale des Syndicats agri-
coles.

La réunion commencera à 13 heu-
res précises.

Cartes Syndicales
— pour 1937 —

Nous venons d'établir les nouvelles
cartes syndicales pour 1937. Ces
cartes sont de couleur orange. Elles
donnent droit à des remises spéciales
dans différentes Maisons de Com-
merce.

Tous nos adhérents doivent rece-
voir leur carte nominative en échan-
ge de la cotisation annuelle de
10 francs.

Malgré les hausses importantes du
papier, d'impression et de tirage, qui
grèvent lourdement le coût de notre
Bulletin hebdomadaire, les membres
de notre Chambre syndicale ont dé-
cidé de maintenir, provisoirement, la
cotisation à 10 francs.

Comme les années précédentes, les
cartes syndicales seront toutes pré-
sentées PAR LA POSTE. Nous allons
en commencer le recouvrement et
prions nos adhérents de leur réserver
bon accueil.

Nous prions pour remercier les
cultivateurs qui ont bien voulu
nous présenter de nouveaux adhé-
rents. Qu'ils trouvent de nombreux
imitateurs ! De notre force et de
notre union dépendra notre succès !

en général, la Commission a enre-
gistré les résultats des pourparlers
engagés à ce propos par le Gouver-
nement avec les industriels français
et qui ont abouti au maintien sans
majoration nouvelle des cotations
préétablies à l'issue de la campagne
précédente.

La délivrance des autorisations
d'entrée du contingent susvisé com-
mencera aussitôt après la conclusion
des négociations commerciales aux-
quelles donnent lieu ces achats à
l'étranger.

La réorganisation de nos Vergers

Depuis quelques années, une pro-
pagande active est poursuivie dans
notre Pays en faveur de la culture
fruitière. Cette branche de la pro-
duction agricole a été trop long-
temps négligée et il en est résulté
l'envahissement de notre marché
par les fruits étrangers. Une telle
conséquence est d'autant plus ré-
grettable que nous sommes à même
de produire, en France, des fruits
d'une qualité nettement supé-
rieure à ceux que l'on importe pour
satisfaire aux besoins de la consom-
mation. Les efforts entrepris pour
développer la production fruitière
nationale sont donc pleinement jus-
tifiés et les agriculteurs ont le plus
grand intérêt à travailler à un re-
dressement qui s'impose.

En Loire-Inférieure, la culture du
pommier bénéficie de conditions
naturelles très favorables et notre
département se trouve fort bien pla-
cé pour devenir un centre impor-
tant d'expédition de pommes de
table. Pour parvenir à ce résultat,
il conviendrait de multiplier les
meilleures variétés de pommes et
d'appliquer aux arbres, plus cou-
ramment qu'on ne le fait, les soins
élémentaires : taille, fumure, tra-
itements indispensables pour régé-
nérer la production et obtenir des
fruits sains, seuls susceptibles de
bien se vendre.

La multiplication des bonnes va-
riétés implique d'abord leur choix
judicieux.

Soit parmi les variétés locales les
plus méritantes et, à titre d'exem-
ple, nous citerons : Châtaigne, Cœur
de Bœuf, Bastien, Palte de Loup,
Reinette de Parthenay ou Pomme
Clochard, Reinette du Buisson, Ju-
din.

Soit parmi les variétés nationales
comprises sur la liste qui a été éta-
blie en 1934 par la Société Pomo-
logique de France.

Deux procédés de multiplication
peuvent être envisagés : Création
de plantations nouvelles ou amé-
lioration des plantations déjà exis-
tantes, par la pratique du surgreffage.

Cette dernière méthode est ex-
tremement intéressante, puisqu'elle
permet d'opérer en 5 ou 6 ans la
transformation d'arbres médiocres
en arbres vigoureux, fertiles et
producteurs de fruits de qualité.

Les agriculteurs désireux d'amé-
liorer leur verger ont d'autant plus
intérêt à recourir au surgreffage
qu'ils peuvent obtenir du Comité
de réorganisation du Verger Fran-
çais des greffons appartenant aux
meilleures variétés.

L'expédition leur en sera faite
gratuitement. Toutefois, pour assu-
rer la diffusion des bonnes varié-
tés, les bénéficiaires de ces envois
s'engagent à fournir dans l'avenir
les greffons qui pourraient leur être
demandés par leur entourage.

Les demandes adressées à la Di-
rection des Services agricoles, 12,

rue de Strasbourg, Nantes, doivent
comporter la désignation des varié-
tés choisies dans la liste ci-dessous
et, pour chacune de ces variétés, le
nombre de greffons désirés.

Dans un prochain article, nous
nous proposons de donner quelques
renseignements détaillés sur les va-
riétés de pommes qui nous sem-
blent convenir le mieux au dépar-
tement.

Fruits nationaux
ou recommandables
pour le marché

POMMES

VARIÉTÉS NATIONALES

Reine des Reinettes.
Reinette du Canada.
Belle de Boskoop.
Reine de Gaux.
Reinette grise de Saintonge.
Reinette Baumann.
De Jaune (R. du Mans).
Rambour d'hiver.

NOTA. — Reinette de Saintonge,
n'a pu être classée dans les années
précédentes, on ne peut garantir
qu'elle le sera cette année.

VARIÉTÉS RECOMMANDABLES
en dehors de la liste
des variétés nationales

Belle de Pontoise, octobre à jan-
vier.
Bismark, octobre à janvier.
Cox's Orange Pippin, hiver et prin-
temps.

POIRES

VARIÉTÉS NATIONALES

par ordre de maturité

Beurré Giffard, juillet.
Docteur Jules Guyot, commence-
ment d'août.
Bon Chrétien William, août, sep-
tembre.
Triomphe de Vienne, septembre.
Beurré Hardy, septembre.
Louise Bonne d'Avanches, septem-
bre, octobre.
Duchesse d'Angoulême, septembre,
octobre.
Doyenné du Comice, octobre, no-
vembre.
Beurré Clairgeau, octobre, novem-
bre.

Passé Crassane, janvier, avril.
Bergamotte Esperen, février, avril,
mai.

VARIÉTÉS RECOMMANDABLES
en dehors de la liste
des variétés nationales

Madame Ballet, décembre, avril.
Duchesse Berard, octobre.

Beurré Durondeau, septembre, oc-
tobre.

Belle Epine du Mas, octobre, no-
vembre.

Curé, décembre, janvier.

Sucrée de Montluçon, octobre.

Pour une Radio Nationale et impartiale

On nous prie d'insérer :

Sous la présidence de M. Fourcade,
sénateur, ancien bâtonnier de l'Ordre
des Avocats de Paris, vient de se
fonder l'Association « Radio-Fran-
çaise » pour la défense de la Radio
Nationale.

Notre Radiophonie Nationale est
actuellement nettement en retard sur
celle de tous les pays du monde.
Alors qu'aussi bien dans les pays à
régime démocratique que dans ceux
qui connaissent la dictature, la Ra-
diophonie est avant tout un instru-
ment de distraction et d'éducation,
elle ne semble faite en France que
pour donner place à la phraséologie
politique.

L'Association Radio-Française a
pour but de protéger les émissions
contre les manœuvres dont elles sont
l'objet, en exigeant que leur soit
donné un caractère de stricte objec-
tivité, et de promouvoir et d'encou-
rager toutes manifestations radio-
fonées capables de relever le pre-
stige de la France.

Son action ne se bornera pas à

une critique stérile, ou à des con-
staations de fait. Elle agira suivant son
programme, vaste et essentiellement
national, pour que ce magnifique
moyen d'expression qu'est la T.S.F.
ne soit pas l'appanage d'un Parti ou
d'un Groupe de Partis, mais devienne
le véhicule à travers le monde des
vertus et des traditions de notre
Pays.

Radio-Française portera une par-
tie, et non la moindre, de ses efforts
sur l'amélioration des émissions des-
tinées à notre Empire colonial, émis-
sions dont la force est infime et l'in-
térêt nul.

Enfin, cette Association, qui grou-
pera la grande famille des sans-fil-
listes libres, sera à la disposition de
ses adhérents pour tous les rensei-
gnements d'ordre technique et pra-
tique dont ils pourront avoir besoin.
Demandez le programme et adhé-
rez à Radio-Française. Créez par-
tout des sections locales de cette
grande Association. Tous rensei-
gnements vous seront donnés au siège :
110, rue de Richelieu, à Paris. Coti-
sation, 5 francs par an.



L'Anémie infectieuse des Equides

Arrêté

Art. 1^{er}. — Lorsque l'anémie infec-
tieuse est constatée sur des animaux
des espèces chevaline, asine et leurs
croisements, le préfet prend, sur l'avis
du directeur départemental des ser-
vices vétérinaires, un arrêté portant
déclaration d'infection des écuries,
cours, enclos, herbages ou pâturages
dans lesquels se trouvent les animaux
atteints ou contaminés. Ces animaux,
ainsi que les locaux, cours, enclos,
herbages ou pâturages dans lesquels
ils se trouvent, ou qui ont pu être
infectés, sont placés sous la surveil-
lance d'un vétérinaire sanitaire.

Art. 2. — Les mesures prévues par
les n° 1^{er}, 2 et 4 de l'article 33 de la
loi du 21 juin 1898 sont applicables.
Il est interdit :

a) De répandre sur les pâturages
les fumiers et purins provenant de
l'exploitation infectée ;
b) de laisser les purins s'écouler
dans les ruisseaux et les mares.

Art. 3. — Les animaux atteints sont
marqués au feu des lettres « A. I. »
sur le sabot antérieur droit et sont
isolés jusqu'à leur abattage ou leur
mort.

Les animaux contaminés sont mar-
qués aux ciseaux des lettres « A. I. »
sur le côté droit de l'encolure. Ils
sont immédiatement séparés des ani-
maux atteints et placés en surveil-
lance pendant un délai de six mois au
moins.

Pendant toute la durée de l'isolement
et de la surveillance, les ani-
maux malades et les contaminés peu-
vent être utilisés sous certaines
conditions pour les travaux de l'explo-
itation, sans toutefois que les con-
taminés puissent avoir aucun rapport
avec les malades. Les conditions de
cette utilisation, ainsi que celles de
la mise en pâturage des animaux ma-
lades et des contaminés sont déter-
minées par le directeur départemen-
tal des services vétérinaires.

Art. 4. — Il est interdit de se des-
saisir des animaux malades et des
contaminés, si ce n'est pour les faire
abattre. Si cet abattage n'a pas lieu
sur place, il ne peut être effectué que
dans un abattoir public ou privé ou
dans un clos d'équarrissage réguliè-
rement inspecté. L'abattage en vue de
la consommation ne peut avoir lieu que
dans un abattoir régulièrement inspec-
té.

Lors de l'envoi dans un abattoir
ou un clos d'équarrissage, les ani-
maux sont marqués ; le vétérinaire
sanitaire délivre un laissez-passer vi-
sé par le maire ; il avise le directeur
départemental des services vétérinai-
res de cette délivrance. Ce laissez-
passer est remis à l'arrivée à desti-
nation au vétérinaire inspecteur de
l'abattoir ou du clos d'équarrissage
et renvoyé par ce dernier au direc-
teur départemental des services vé-
térinaires du département d'origine,
avec l'attestation que les animaux ont
été abattus dans le délai de cinq
jours à dater de cette délivrance.

Art. 5. — Il est interdit d'introduire
ou de laisser pénétrer dans les lo-
caux, cours, enclos, herbages ou pâ-
turages renfermant des animaux at-
teints ou contaminés, d'autres ani-
maux des espèces susvisées.

Art. 6. — L'arrêté de déclaration
d'infection ne peut être rapporté par
le préfet, sur la proposition du direc-
teur départemental des services vé-
térinaires, que six mois après l'abatta-
ge ou la mort du dernier animal malade
et après l'exécution de toutes les me-
sures relatives à la désinfection, or-
données par le directeur départemen-
tal des services vétérinaires.

Art. 7. — Le chef du service vé-
térinaire du ministère de l'Agriculture
et les préfets sont chargés de l'exé-
cution du présent arrêté.

Le sort des crédits de la tuberculose et la loi sur la viande

Dans notre bulletin du 1^{er} décembre, nous avons exposé dans toute sa netteté la question des crédits des lois de 1933 et 1935, inscrits au budget pour 1937.

Au chapitre 85 du projet de budget on trouvait, en effet, en tout et pour tout, une inscription de 15 millions, alors que pour la seule loi sur la tuberculose, le fisc aura encaissé cette année 28 millions en chiffres ronds, sans parler des encaissements faits au titre des droits de douane sur les oléagineux pour le financement de la loi de 1935.

Nous n'avons pas hésité à qualifier d'abus de pouvoir des Finances le procédé ainsi employé, et nous exprimons l'espoir que, au cours de la discussion budgétaire, cette injustice serait réparée.

C'était compter sans les étranges méthodes qui ont cours aujourd'hui en matière d'établissement du budget.

En réalité, le rôle du Parlement ne consiste plus guère qu'à prendre acte, de bon gré ou non, des décisions du Ministère des Finances ou de ses services.

Un crédit est-il justifié insuffisant ? Le parlementaire qui pense ainsi en sera réduit à déposer un amendement, non pas pour le faire relever (ce serait trop logique), mais pour en demander la diminution, sinon la suppression : en effet, une proposition d'augmentation serait irrecevable à cause d'un certain article 86 du règlement.

On assiste alors à une petite comédie qui devient classique ; un monsieur monte à la tribune à l'occasion d'un amendement qu'il a déposé, mais il se hâte d'annoncer qu'il se garde bien d'insister pour le faire adopter : au contraire, et il explique les raisons pour lesquelles il estime que le crédit est trop court. Le tour est joué, mais le résultat pratique est nul, puisque le crédit est voté tel quel.

Résultat : si ces messieurs de la rue de Rivoli ont mis 15 millions là où ils auraient dû, d'après la loi, en accorder au moins le double, plusieurs dizaines de parlementaires pourront répéter sur tous les tons que c'est illégal : le crédit demeurera fixé à 15 millions.

Telle est, à peu de chose près, la petite farce qui vient de se jouer à propos des crédits qui nous occupent.

M. Jaubert, dans son rapport général du budget de l'Agriculture à la Chambre, a bien rappelé la situation, tant pour les ressources des oléagineux que pour celles de la surtaxe à l'abatage, en vue de l'application des lois du lait, de la viande et de la tuberculose bovine. Pour le financement, il s'est borné à indiquer que les « finances nous sont redevables de 80 millions ».

Après lui, M. Prosper Blanc, prenant la parole dans la discussion générale, souligna la question en quelques mots, mais en spécifiant qu'il ne déposait pas d'amendement, à cause du fameux article 86.

M. Michel Brille, dans une courte mais énergique intervention, résuma le problème et demanda au Ministère de prendre l'initiative d'augmenter lui-même le crédit en question.

M. Monnet, Ministre de l'Agriculture, répondant à tous les orateurs, éluda la question précise posée sur le chapitre 85.

Il se borna à déclarer : « Nous prenons toutes mesures pour qu'à partir du 1^{er} janvier, elle (la loi sur la tuberculose) soit réellement appliquée et pour que notre troupeau soit définitivement assaini. »

Au Sénat, même scénario, à peu de chose près.

M. Chauveau, notamment, mit en lumière des chiffres fort intéressants, d'où il ressort que sur 174 millions de recettes (surtaxe à l'abatage, droits de douane sur les oléagineux, taxes sur les bananes), 146 millions de crédits ont été ouverts pour les lois sur la viande, le lait et les résineux ; enfin, les dépenses réelles se sont élevées à 84 millions seulement : au total, les Finances sont donc redevables à l'Agriculture, pour le financement de ces diverses lois, de 90 millions de francs.

M. Beaumont, après avoir exposé la situation de l'élevage et abordé les diverses questions intéressant le marché, déclara fort justement que la loi sur l'assainissement du marché de la viande et la loi sur la prophylaxie de la tuberculose bovine devraient avoir des crédits distincts.

Il semble donc que le faible crédit inscrit soit surtout destiné à la galerie, les Finances ne tenant pas à faire figurer au budget des dépenses des sommes qui gonfleraient encore son volume déjà un peu effrayant. En revanche, le ministère de la rue de Rivoli reconnaît implicitement ses dettes et verserait, selon les besoins, l'argent touché jusqu'ici (qui doit d'ailleurs être reporté d'une année sur l'autre, aux termes de la loi), ainsi que celui qui aura été encaissé par la surtaxe à l'abatage quand les comptes de l'exercice 1936 seront clos.

Cette explication est-elle exacte ? Elle serait bien conforme, en tout cas, à l'hypocrisie officielle que nous connaissons dans bien des domaines. N'importe ! Elle ne nous satisfait guère, car nous nous souvenons des vieux dictons : « Il vaut mieux tenir que courir ! » et « Un bon « Tiens » vaut mieux que deux « Tu l'auras ! » ».

Il conviendra donc d'ouvrir l'œil si l'on veut que l'élevage touche enfin son dû dans le courant de 1937.

Signalons, pour terminer, la rédaction définitive de l'article 85 du budget de l'Agriculture, tel qu'il a été adopté par le Parlement (avec la dotation de 15 millions) :

« Application des lois du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et le contrôle de la salubrité des viandes, et du 16 avril 1935, tendant à l'organisation et à l'assainissement du marché de la viande, notamment par voie d'exportation d'animaux et de viandes de toutes catégories, des suifs, graisses et saindoux, tant en France qu'aux colonies et à l'étranger, et création d'un enseignement post-scolaire de médecine vétérinaire publique, »

La partie soulignée, adoptée sur la proposition de M. Perrot, présente un intérêt certain pour le marché de la viande.

Le tarissement de la Vache

La plupart des vaches tarissent naturellement après une lactation de huit à dix mois ; quelques-unes, à aptitudes laitières plus prononcées, donnent du lait d'un vèlage à l'autre. Lorsque le lait ne disparaît pas naturellement, un couple de mois avant la mise-bas, on procède au tarissement.

Avant tout, il faut modifier la ration. On supprime d'abord les aliments qui favorisent la sécrétion du lait : concentrés et aliments succulents. S'il y a une circonstance où le changement de régime peut être brusque, c'est bien ici. Si c'est en été, on met les bêtes sur un pâturage ras. Lorsque la vache ne donne plus que six à sept litres de lait, on se contente de la traire une fois par jour ; à trois ou quatre litres, on ne la traite que tous les deux jours, ou bien on fait une traite sur trois ; on ne cesse pas de visiter de temps en temps le pis, car parfois le lait s'y altère et il se forme des grumeaux qu'il faut extraire pour conserver l'intégrité de la glande. Si, malgré ces soins, la vache continue à donner du lait, on diminue la boisson.

Le temps de repos qu'on accorde aux vaches avant le vèlage est plus ou moins long et varie avec l'état des bêtes ; il est basé sur l'état de l'animal et sur la production qu'il faut obtenir à la lactation suivante ; ce temps varie de six à huit semaines.

La Production Mondiale de la Laine

On estime, d'après les renseignements qui parviennent des grands pays d'élevage, que la production mondiale de laine marquera pour la campagne 1936-1937, une augmentation de 2 % sur la précédente, soit de 220.000 quintaux environ.

Les pays où l'on s'attend à un accroissement de la production sont : l'Australie et la Nouvelle-Zélande. En Afrique du Sud, par contre, on prévoit un recul sensible de la production. Aux Etats-Unis, la nouvelle tonte masquerait un recul de 1 %, tandis que pour l'ensemble des pays européens on enregistrerait une augmentation de 3 %.

Les Radio-Communiqués sur le Marché de la Villette

Nous rappelons à nos adhérents que les émissions concernant le marché de la Villette sont fixées comme suit pour chaque marché.

Tour Eiffel relayée par Paris P. T. T. et les stations régionales : Arrivages et tendance, entre 11 h. 35 et 11 h. 45.

Cours et commentaire (par P. A. G. P. V.), entre 17 heures et 17 h. 10.

Poste Radio-Paris : Cours et commentaire (par P. A. G. P. V.), entre 19 h. 25 et 19 h. 30.

LA PAGE DE L'ÉLEVEUR

INFLUENCE DE LA GYMNASTIQUE FONCTIONNELLE SUR LA PRODUCTION DE LA VIANDE ET DU LAIT

La gymnastique fonctionnelle exerce méthodiquement et progressivement, une fonction animale, pour l'amener à son plus haut rendement et crée des aptitudes diverses, là où il n'en existait pas.

Elle part de ce principe : Tout organe qui travaille se développe, alors qu'il s'atrophie s'il reste inactif !

Examinons l'importance de cette gymnastique fonctionnelle sur les organes de la digestion et sur les glandes mammaires.

Plus de Viande

Plus l'animal mangera, plus il digérera et plus il nous laissera de bénéfices : ceci est d'une importance capitale dans l'économie du bétail. Si pendant la croissance de nos animaux, nous leur fournissons une alimentation rationnelle intensive, nous paracheverons leur développement et les rendrons plus précoces. Cette prématurité du squelette donne, en un temps plus restreint, des sujets adultes, ce qui permet de renouveler plus souvent le capital et, par tant, le fait rapporter davantage.

La précocité se traduit par une augmentation rapide de poids vif ; par un rendement, en viande nette, de 10 % environ supérieur aux autres animaux adultes ; par une chair plus fine.

Les sujets précoces présentent un tronc plus développé, des membres plus réduits. Ils ont une masse musculaire plus considérable, qui fournira davantage de viande de première qualité.

La précocité se constate, tout d'abord, par une évolution dentaire plus rapide. Nous n'avons qu'à examiner la bouche d'un animal pour remarquer s'il est précoce. Ordinairement, chez les bovidés, la dentition est complète vers l'âge de cinq ans, tandis que les sujets précoces ont toutes leurs dents de remplacement vers l'âge de trois ans ou trois ans et demi. Lorsque l'usure, entre une dent et sa voisine, sera peu apparente, nous conclurons que l'évolution dentaire s'est opérée rapidement et que l'animal est précoce. Si l'usure est au contraire assez frappante entre les premières et les dernières incisives, le sujet n'est pas précoce.

On sait que lorsque la diaphyse et l'épiphyse des os longs du squelette se soudent, la croissance est terminée. Or, chez les sujets précoces, ces parties se soudent bien plus tôt que chez les autres animaux. Leur squelette est bien plus vite ossifié, minéralisé, et si les os gagnent en épaisseur, ils sont aussi

plus réduits, ce qui donne au bétail une apparence plus trapue, une tête plus courte et large. Leur organisme est aussi plus riche en globules sanguins.

Nul ne contesterait aujourd'hui les immenses avantages de la précocité chez les bovidés. Comment y parvenir ?

Par une alimentation intensive dès le jeune âge. Il faut que le veau puisse boire abondamment. Fournissons à sa mère une nourriture choisie, sans ménager la ration, de manière à développer au maximum sa sécrétion lactée, sans toutefois l'engraisser. Si la vache est mauvaise laitière, adoptons une deuxième nourrice, ou complétons l'allaitement par des farines lactées, judicieusement employées et de composition nutritive sérieuse.

Gardons-nous d'un sevrage trop hâtif et trop brusque, qui arrête la croissance et produit des anomalies (rétrécissement de la poitrine, allongement des jambes, ventre gonflé, etc.). Il faut que le sevrage soit graduel.

Fournissons une alimentation d'hiver, aussi substantielle que celle de l'été. Les animaux, pendant la période hivernale, reçoivent souvent à l'étable une nourriture insuffisante, pauvre en matières albuminoïdes et phosphatées. C'est alors que l'on peut introduire utilement les tourteaux dans la ration journalière. 100 kilos. de tourteaux correspondent environ à 300 kilos. de viande. Nous remarquerons chez les sujets nourris aux tourteaux une très grande différence dans la croissance.

Enfin, nous maintiendrons la fécondité de nos animaux précoces par un exercice régulier au grand air.

Plus de Lait

Parmi les circonstances qui influent sur la production lactée, voyons le rôle prépondérant de la gymnastique fonctionnelle sur l'appareil mammaire.

La vache n'était nullement plus qualifiée que les autres femelles à jouer le rôle de laitière. La lactation, fonction naturelle après la mise-bas, se bornait primitivement à l'allaitement du veau et tarissait ensuite. Ce n'est que grâce à la gymnastique spéciale, appliquée à la mamelle, que l'on est arrivé à prolonger sa lactation, bien après le sevrage du veau, déterminant un accroissement de volume du pis et une sécrétion lactée abondante et riche.

Les vaches du Tonkin, qui autrefois ne donnaient que 70 à 80 centilitres de lait par jour et tarissaient peu de temps après le vêlage, donnent

aujourd'hui, grâce à la gymnastique fonctionnelle du pis, une production laitière équivalente à nos races de pays.

Ce même fait s'est constaté chez les brebis qui allaient leur agneau et qui, soumises à la traite, arrivaient à donner 200 litres de lait par an. Autrefois, vers 1785, les brebis du Larzac fournissaient tout juste, annuellement, la quantité de lait pour fabriquer 6 kilos. de fromage, alors qu'aujourd'hui, par la gymnastique du pis, on arrive à produire environ 15 kilos. de fromage par brebis et par an.

On arrivera à ces résultats intéressants d'une meilleure production laitière en faisant fonctionner la mamelle de bonne heure.

Nous ferons saillir nos génisses assez jeunes, vers l'âge de 18 ou 20 mois, en cherchant autant que possible à ce que la mise-bas ait lieu au printemps, époque où les fourrages sont plus abondants.

On aura soin d'alimenter ces jeunes mères en quantité suffisante pour contrebalancer les pertes de l'organisme, par suite de cette sécrétion lactée, et aussi parce qu'elles sont en période de croissance.

Après ce premier vêlage, on les laissera se reposer plusieurs mois avant de les reconduire au taureau, pour ne pas affaiblir leur constitution et aussi pour prolonger la lactation — cette dernière diminuant chez les bêtes fécondées.

C'est généralement vers le quatrième ou cinquième veau que les vaches arrivent à leur maximum de lactation. A partir de cette époque, elle ira, généralement, en décroissant.

Nous aurons donc, avant, tout profit à en tirer le plus de lait par une gymnastique raisonnée, en augmentant le nombre de traites et en les traçant chaque fois bien à fond (lait plus riche en crème).

La mamelle n'a pas une capacité suffisante pour contenir tout le lait d'une traite. Les glandes inguinales en sécrètent encore pendant la traite, d'où nécessité de renouveler souvent ces excitations, et principalement après le vêlage.

En Hollande, gros pays producteur de lait, on traite les vaches toutes les deux heures, dans la semaine qui suit la mise-bas. Puis, progressivement, on espace ces traites, pour arriver au chiffre de trois, minimum.

Observons ces principes de la gymnastique mammaire et avec trois traites quotidiennes, au lieu de deux, nous augmenterons notre production en lait de 10 % environ !

Roland FAIVRE.

Choisissez de bons Taureaux

Bon nombre de cultivateurs n'attachent pas suffisamment d'importance au choix du taureau chargé de saillir les vaches. Le choix de ce taureau dépend de la destinée à donner au produit.

Pour obtenir un veau qui puisse, dès l'âge de trois à cinq mois, être livré au boucher, le taureau sera choisi parmi les meilleurs de la race à laquelle appartient la vache, ou sera pris dans une race permettant d'obtenir un produit précoce et de bonne conformation pour la boucherie.

Pour obtenir un veau d'élevage de race pure, le taureau sera choisi parmi les meilleurs de la même race et surtout provenant d'une excellente origine. Si l'on veut obtenir un croisement, il faudra prendre un taureau d'une race permettant l'amélioration de la race à laquelle appartient la vache.

Nous l'avons nous-même indiqué dans des articles qui datent de plus de trente ans. Nous supposons, alors, que la cause résidait surtout dans la constitution spéciale des hydrates de carbone du tubercule de l'ovaire.

Il est à peine nécessaire de commenter ces chiffres. Chaque lot prend plus de poids quand il consomme les topinambours crus, le reste de la ration étant identique.

Nous laissons aux savants, chimistes et biologistes, le soin d'expliquer la cause de cette supériorité du topinambour cru sur le topinambour cuit. Il y a longtemps que de modestes cultivateurs potyvins et limousins avaient deviné, plus qu'ils ne constaté, le

La réforme fiscale devant le Parlement

Dans nos derniers bulletins nous avons dit quels étaient les points sur lesquels les projets de réforme fiscale intéressent le marché de la viande.

Le premier, relatif à la réforme du mode de perception de la taxe à l'abatage et à la réduction des taux, n'a pu être pris en considération à l'occasion du projet en discussion, bien que la Commission de l'Agriculture du Sénat l'ait adopté à l'unanimité : il devra être repris sous la forme d'une proposition de loi séparée.

On sait, d'autre part, que le Ministère des Finances s'est engagé à faire étudier cette question par une commission consultative en raison de la double imposition dont seraient amenés à souffrir, dans le régime actuel, les éléments du cinquième quartier.

En attendant, le taux de la taxe à l'abatage des chevaux a été relevé de 0,10 à 0,15 au kilo vif, en échange de la suppression de l'impôt de 2 % qui frappait les ventes de chevaux à tous les stades.

Quant au cas des conserves de bœuf, astreintes d'après le texte de la Chambre à la taxe de 6 %, qui s'ajoutaient à la taxe à l'abatage déjà payée par la viande contenue dans les boîtes, il n'a pu être résolu par l'exonération pure et simple qui était cependant la seule solution équitable.

Le Sénat a ramené le taux à 4,60 %, mais cela ne supprime pas la double imposition, que le Ministère prétend vouloir éliminer et qui, dans ce cas pèsera lourdement sur un produit de consommation populaire, la Chambre ayant à son tour consacré cette injustice en adoptant l'article 7 du projet qui maintient la taxe unique « sur les conserves alimentaires ».

Si l'expression « taxe unique » est bien exacte pour les conserves de légumes, puisque les légumes sont entièrement exonérés de la taxe sur le chiffre d'affaires de 2 % qu'ils acquittent auparavant, il en va tout autrement de la viande pour laquelle le mot « unique » constitue une tromperie évidente.

Il y a là une question à reprendre au simple point de vue de l'équité et de la logique.

En ce qui concerne les aliments du bétail, deux autres amendements, présentés au Sénat par M. Baumont, ont été adoptés finalement par les deux Chambres.

Le premier maintient à 2 % la taxe sur les mélasses, livrées directement aux éleveurs, dans la limite du contingent de 100.000 tonnes prévu au décret du 30 juillet 1935, ainsi que sur les aliments mélangés préparés avec lesdites mélasses.

Le second porte exonération, tant à l'importation qu'à l'intérieur, des tourteaux de maïs, flocons de céréales et aliments composés, uniquement destinés à la nourriture du bétail.

Les nouveaux contingents

Les contingents valables pour le 1^{er} trimestre de 1937 ont été publiés au « Journal Officiel » du 1^{er} janvier.

Les chiffres fixés sont inférieurs à ceux du précédent trimestre pour les moutons sur pied et les viandes fraîches de mouton. Pour les vaches, sauf les viandes préparées, pour lesquelles on a repris le contingent du premier trimestre de l'année dernière, les chiffres sont les mêmes.

Les contingents de bovins et porcs sur pied, viandes fraîches et congelées de bœuf et de porc, conserves de viande, restent fixés à néant.

Enfin, en ce qui concerne les abats (dont les entrées figurent dans la rubrique viande correspondante), un contingent spécial de 1.000 quintaux d'abats de porc est accordé pour l'industrie de la conserve, en dehors des glandes destinées à des préparations opothérapiques, des foies de porc, cervelles et rognons qui sont hors contingent.

Le Congrès de la Sélection Animale

On connaît le but de la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture, « perfectionner les moyens techniques de la production ». Le succès du récent Congrès qu'elle a organisé a justifié, une fois de plus, sa devise, car la sélection est à la base de l'amélioration de toute production, animale ou végétale.

La sélection est le nerf vital de la génétique, science extrêmement délicate parce qu'elle est au confluent de données scientifiques et de notions purement empiriques, ces dernières encore fort nombreuses. Toutefois, sélectionner ne consiste pas seulement à isoler des sujets particulièrement remarquables : s'il en était ainsi, il suffirait, pour ce faire, d'un peu de méthode et de pratique. Il faut

encore savoir discerner, parmi les caractères d'une espèce, ceux qui doivent être retenus en première ligne et préférés à d'autres, parce que durables et susceptibles de développement. Il s'agit, en effet, non seulement de maintenir des particularités reconnues favorables à l'expansion, mais aussi d'amplifier par des croisements judicieux le caractère du type primitif. Le but, on le conçoit, est d'obtenir des races précoces, économiques et de qualité. Les moyens sont complexes : l'application de techniques scientifiques, d'une part, l'organisation de la production, de l'autre, sont les principaux facteurs de réussite.

Un exposé de M. Létard, professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, sur les applications de la génétique à l'élevage des animaux domestiques, a fourni au rapporteur l'occasion de donner des précisions extrêmement intéressantes.

Que cette science permette de reconnaître au mâle et à la femelle un rôle rigoureusement égal dans la transmission des attributs, voilà qui éclaire d'un jour nouveau des champs encore fort obscurs. Peut-être un jour des techniques nouvelles permettront-elles la détermination des sexes avant la naissance. Dès maintenant, en tout cas, l'éleveur est à même de contrôler l'efficacité de ses méthodes. C'est la génétique qui lui révèle l'inconvénient qu'il y a à apprécier la valeur d'un animal par le simple dosage du sang, en même temps que la nécessité de tenir compte des qualités individuelles d'un sujet, le pedigree seul ne lui conférant pas une valeur certaine absolue. D'où un vœu, émis par le Congrès, demandant que la dénomination de demi-sang soit remplacée par une autre, puisqu'elle peut s'appliquer à une race parfaitement fixée. C'est là une rectification très légitime.

Nous n'insisterons pas sur le rôle que peut jouer le Contrôle laitiier dans l'œuvre de sélection à accomplir, car c'est là une question fréquemment évoquée. On connaît les excellents résultats qu'il a donnés et le renfort très appréciable que peut lui apporter la recherche scientifique au laboratoire. Technique et pratique disciplinée, progrès scientifique et production organisée professionnellement, tels sont les différents facteurs, bien différents à première vue, indissociables en fait, de toute amélioration.

Claude SARAZIN.

« L'Agriculteur Pratique ».

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 11 Janvier 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	8 60	7 10	6 40	9 50	5 45	4 18	3 20	5 90
VACHES.....	8 50	6 00	5 90	9 70	5 40	3 80	2 90	6 20
TAUREAUX.....	6 70	6 20	5 70	7 20	4 02	3 40	2 85	4 45
VEAUX.....	13 80	12 80	12 00	14 90	8 28	7 40	6 60	9 33
MOUTONS.....	14 80	11 00	8 80	16 20	7 40	5 18	4 13	8 10
PORCS.....	9 42	9 14	7 00	9 70	6 60	6 40	4 90	6 80

Du Jeudi 14 Janvier 1937

BŒUFS.....	8 60	7 60	6 40	9 60	5 16	4 20	3 20	5 85
VACHES.....	8 50	6 90	5 90	9 80	5 10	3 71	2 95	6 27
TAUREAUX.....	6 70	6 20	5 70	7 30	4 02	3 42	2 85	4 52
VEAUX.....	13 70	12 70	11 90	14 80	8 22	7 25	6 55	9 17
MOUTONS.....	15 00	11 20	9 00	16 40	7 50	5 20	3 95	8 20
PORCS.....	9 28	8 86	7 00	9 72	6 50	6 20	4 90	6 80

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 120 bœufs; 90 vaches; 25 taureaux; 20 veaux; 240 porcs.
MORBIHAN. — 85 bœufs; 10 vaches; 5 taureaux; 10 porcs.
MAINE-ET-LOIRE. — 160 bœufs; 160 vaches; 25 taureaux; 175 veaux; 210 porcs.
VENDEE. — 205 bœufs; 180 vaches; 25 taureaux; 20 porcs.

Physionomie des Marchés

L'amélioration enregistrée pendant la première quinzaine de décembre s'est sérieusement accentuée au cours de la seconde partie de ce mois pour toutes les catégories de bestiaux. La température très froide dans l'ensemble pour cette période, les arrivages modérés, et une nouvelle augmentation de la valeur du cinquième quartier, ont contribué favorablement à ce mouvement de reprise.

Pour le gros bétail, les cours ont marqué à chaque réunion un mouvement de hausse, presque ininterrompu, depuis le début du mois. La plus-value réalisée par rapport à novembre varie en moyenne entre 0.50 et 0.70 par kilo net. Pour l'ensemble de l'année, le cours moyen dépasse sensiblement celui des années 1934 et 1935, pour toutes qualités, et de 1933 pour les qualités ordinaires. Pour les qualités de choix, on est presque revenu au niveau de cette dernière année.

En veaux, la hausse a été particulièrement importante au cours de la deuxième quinzaine du mois, pour laquelle elle a atteint 1.50 environ par kilo. La moyenne, pour 1936, se rapproche sensiblement de celles de 1933 pour les qualités ordinaires, mais pour les bonnes qualités, elle en reste encore assez loin.

En moutons, en dépit de la reprise très sensible réalisée pendant le dernier semestre, le cours moyen, pour l'ensemble de 1936, reste assez nettement inférieur à ceux des années antérieures. Par rapport à l'année dernière, il marque un nouveau recul de 0.30 à 0.40 par kilo net.

En porcs, après un affaiblissement assez marqué en octobre et novembre, une amélioration assez nette a été enregistrée depuis le début de décembre, puisque la hausse réalisée en un mois atteint 0.70 par kilo vif. Pour l'ensemble de l'année, si le cours moyen en 1936 dépasse largement celui des années 1934 et 1935, il reste encore loin de celui de 1933.

La Situation

Le mois de décembre a été caractérisé dans son ensemble par une amélioration notable du marché du bétail et des viandes, plus marquée d'ailleurs à la Villette qu'en province où ce mouvement s'était amorcé avec quelques semaines d'avance.

La demande, sans présenter de réelles progrès, a été favorisée par le froid. Au moment des fêtes de Noël et du Nouvel An, malgré la concurrence de la volaille, elle a permis d'absorber avec facilité les différents arrivages qui, il est vrai, étaient très modérés.

Les importations étrangères sont demeurées insignifiantes dans l'ensemble et sans effet appréciable sur notre marché.

Les cours ont marqué une hausse sensible sur toutes les catégories d'animaux. Pour l'ensemble de l'année, sauf pour le mouton, pour lequel ils constituent le niveau le plus bas, les cours moyens à la Villette sont nettement supérieurs à ceux des deux précédentes années. Pour le gros bétail, le prix moyen est dans l'ensemble revenu au niveau de celui de 1933 et le dépasse même sensiblement pour les qualités ordinaires. En veaux et porcs, en général, il en est encore bien au-dessous.

La tendance reste bien orientée et la reprise semble devoir se poursuivre au début de 1937 pour les diverses catégories d'animaux.

Le Tourteau de Lin dans l'Alimentation des Ovins

L'année 1936 n'a pas été bonne au point de vue de la récolte et de la conservation du fourrage. L'élevage du mouton restant — et devenant de plus en plus — rémunérateur, les éleveurs sont obligés de rechercher les moyens d'alimenter leurs animaux au meilleur prix pendant la période hivernale. Parmi les produits qui s'offrent à leur choix, se trouve le tourteau de lin, aliment nourrissant, mais dont les inconvénients ont été maintes fois signalés en raison des troubles graves qu'il provoque.

Le professeur H. Carré, directeur du Laboratoire National de Recherches Vétérinaires d'Alfort, a publié dans le numéro de décembre de « L'Union Ovine » (128, boulevard Haussmann, à Paris), une étude des plus intéressantes, car elle fait état d'expériences récentes d'après lesquelles le tourteau de lin, dont la toxicité était réputée dépendre des conditions de fabrication et de distribution de cet aliment, n'est en réalité nocif que lorsque les animaux sont atteints de lésions rénales.

Il y a là une notion nouvelle dont la plupart des éleveurs sont destinés à tirer le plus grand parti; ils trouveront d'ailleurs dans les termes de cet article, qui mérite d'être lu par tous, des renseignements détaillés sur les conditions qui ont amené l'auteur aux conclusions ci-dessus et à quelques autres.

Le même numéro de cette revue consacre d'ailleurs à la question de l'alimentation des animaux par des produits comme l'urée, un autre article qui détermine l'établissement de rations favorables à la production de l'agneau de 100 jours. L'approche du Concours Général Agricole de Paris doit tout d'abord inciter tous ceux qui ont l'intention d'exposer des animaux à prendre dès maintenant toutes dispositions pour que ceux-ci soient dans le meilleur état possible. La simple recherche du meilleur rendement courant permettra aux autres de trouver dans cet article d'intéressantes indications sur l'emploi d'aliments composés pour la préparation des agneaux à la boucherie.

M. H. Blin, dans une étude intitulée « L'hivernage du troupeau » s'attache également à cette question d'alimentation qu'il traite d'un point de vue beaucoup plus général, examinant non seulement les aliments qui doivent être distribués, mais encore la façon de poursuivre à la bergerie, pendant les mois d'hiver, l'engraissement intensif des moutons.

NOS SYNDIQUES NOUS ÉCRIVENT

Un père de famille

« Je serais heureux de savoir si les agriculteurs, pères de famille et ayant une petite exploitation insuffisante pour leur assurer du travail, s'employant deux ou trois jours par semaine chez des voisins, auront droit à l'allocation familiale ? »

« Sont-ils compris aux assurances sociales obligatoires ? »

Nous répondons :

— Oui pour les Allocations Familiales, après parution du décret, puisqu'ils font plus de 75 journées de travail.

— Non pour les Assurances Sociales obligatoires ; à moins d'être employés plus de 90 jours dans l'année.

Une lectrice de Legé

« Je vous serais très obligée de vouloir bien faire paraître une recette économique et pratique pour le tannage des peaux de lapins. Je possède de vieilles peaux, peuvent-elles se tanner sèches, ou non ? »

Pourrait-on transformer en glace des carreaux en verre de grand format ? Quel produit ou verni employer à cette fin ?

Nous répondons à ces deux questions :

1° Vous pouvez tanner vos vieilles peaux, en les passant d'abord à l'eau contenant quelques gouttes d'eau de Javel ou d'acide sulfurique, pour les ramollir et les nettoyer. On gratte soigneusement le cuir pour ôter les matières organiques. Une fois les peaux bien propres, on les plonge dans un bain de : 5 litres d'eau, 250 grammes de sel de cuisine, 400 grammes d'alun. On prépare ce bain à chaud et on les met à tremper lorsqu'il est encore tiède. La durée est de cinq à six jours, pendant lesquels on fait réchauffer l'eau, de façon à conserver la même température. Plusieurs fois par jour, on pètrit vigoureusement les peaux et on les étire en tous sens. On les égoutte ensuite en les pressant dans le sens des poils, et on les tend sur une planchette, le poil en dessous. Il est bon de les pètrir à nouveau pour les assouplir, puis on les étend sur une planche, le poil au-dessus.

2° Vous ne pouvez utiliser vous-même vos vitres pour en faire des glaces. Il faut des verres absolument plans, moulés spécialement, et un amalgame d'argent. Ou alors il faudrait confier vos verres à un miroirier.

Madame ! Profitez de votre voyage à NANTES pour visiter le seul spécialiste de la Région en Edredons, Couvre-lits, Couvertures de laine, toute la literie. Lits d'enfants, layettes, chaises de table, Parcs, Babytots.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

MAISON DE CONFIANCE.

Chronique Viticole

Réunion du Conseil d'Administration de la C.G.V.C.O. à Angers

Le Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest s'est réuni à Angers, le 9 janvier 1937, sous la présidence de M. Paul Germain.

En ouvrant la séance, M. Germain rappelle que le Conseil se réunit pour la première fois après la mort de son Président. Il évoque, avec tristesse, la mémoire de M. Jules Gautier. Il rappelle avec quelle incomparable autorité M. Gautier a présidé la Confédération, avec quel dévouement il lui a consacré sa lumineuse intelligence et les dernières forces de son cœur, et quel prestige il lui a assuré.

M. Germain déclare que la Confédération a le devoir d'exprimer la profonde reconnaissance de tous les vignerons du Centre et de l'Ouest envers celui qui les a si magnifiquement défendus, en toutes circonstances.

Sur la proposition de M. de Camiran, le Conseil décide, à l'unanimité, de faire parvenir à Mme Gautier et à ses enfants, la motion suivante :

« Le Conseil d'Administration de la C.G.V.C.O., réuni à Angers, le 9 janvier 1937, »

« Rappelle que le Congrès, de Bourgueil a affirmé l'attachement des organisations viticoles confédérées du Centre et de l'Ouest aux principes de la législation viticole qui comportent l'assainissement du marché, l'échelonnement des livraisons et le financement de la récolte. »

« Il note, en particulier, que si cette législation n'avait pas existé, aucun redressement des cours du vin n'aurait été possible, malgré les déficits des vendanges de 1936, parce que plus de 16 millions d'hectos de stocks supplémentaires de la campagne précédente seraient venus s'ajouter aux disponibilités de la campagne actuelle. »

« Le Conseil de la C.G.V.C.O. estime donc que les modifications qu'il sera nécessaire d'apporter à la législation et à la réglementation actuelles ne doivent pas en compromettre les principes essentiels. »

« Mais il déclare ne rien abandonner des revendications imprescriptibles des vignerons du Centre et de l'Ouest, relatives aux plantations familiales, aux replantations préalables, aux cépages arbitrairement prohibés, etc... »

« Il confirme son opposition aux mesures qui imposent, dans les régions où le vignoble est en régression, des sacrifices aux vignerons qui, individuellement, n'ont absolument aucune responsabilité dans la surproduction viticole. »

« Sous le bénéfice de ces observations essentielles, le Conseil affirme sa volonté de renforcer la solidarité professionnelle indispensable au salut de la viticulture nationale, et à la sauvegarde des exploitations familiales qui caractérisent la viticulture traditionnelle du Centre et de l'Ouest. »

Le Secrétaire général fait savoir que la C.G.V.C.O., affiliée à la Confédération Nationale des Associations Agricoles était représentée à l'Assemblée générale de la C.N.A.A. par M. Gautier.

La désignation des délégués à la C.N.A.A. devant se faire avant le 15 janvier, il était nécessaire de réunir le Conseil de la C.G.V.C.O. avant cette date, pour procéder au remplacement de M. Gautier.

Le Conseil désigne, à cet effet, MM. Paul Germain et de Camiran comme délégués titulaires et MM. Rosin et Chevet comme délégués suppléants.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, accepte l'admission au sein de la Confédération, de l'Union des Syndicats viticoles du pays de Brioude (Haute-Loire). M. Germain fait remarquer que cette nouvelle adhésion porte à seize le nombre de départements viticoles confédérés du Centre et de l'Ouest.

Le Conseil fait confiance à son bureau pour poursuivre les démarches relatives à la situation des viticulteurs sinistrés, au sujet des prestations de la campagne 1935-36.

Le Conseil d'Administration de la C.G.V.C.O., après avoir examiné la situation viticole, adopte, à l'unanimité la motion suivante :

« Le Conseil d'Administration de la C.G.V.C.O., réuni à Angers, le 9 janvier 1937, »

« Rappelle que le Congrès, de Bourgueil a affirmé l'attachement des organisations viticoles confédérées du Centre et de l'Ouest aux principes de la législation viticole qui comportent l'assainissement du marché, l'échelonnement des livraisons et le financement de la récolte. »

« Il note, en particulier, que si cette législation n'avait pas existé, aucun redressement des cours du vin n'aurait été possible, malgré les déficits des vendanges de 1936, parce que plus de 16 millions d'hectos de stocks supplémentaires de la campagne précédente seraient venus s'ajouter aux disponibilités de la campagne actuelle. »

« Le Conseil de la C.G.V.C.O. estime donc que les modifications qu'il sera nécessaire d'apporter à la législation et à la réglementation actuelles ne doivent pas en compromettre les principes essentiels. »

« Mais il déclare ne rien abandonner des revendications imprescriptibles des vignerons du Centre et de l'Ouest, relatives aux plantations familiales, aux replantations préalables, aux cépages arbitrairement prohibés, etc... »

« Il confirme son opposition aux mesures qui imposent, dans les régions où le vignoble est en régression, des sacrifices aux vignerons qui, individuellement, n'ont absolument aucune responsabilité dans la surproduction viticole. »

« Sous le bénéfice de ces observations essentielles, le Conseil affirme sa volonté de renforcer la solidarité professionnelle indispensable au salut de la viticulture nationale, et à la sauvegarde des exploitations familiales qui caractérisent la viticulture traditionnelle du Centre et de l'Ouest. »

Le Secrétaire général fait savoir que la C.G.V.C.O., affiliée à la Confédération Nationale des Associations Agricoles était représentée à l'Assemblée générale de la C.N.A.A. par M. Gautier.

La désignation des délégués à la C.N.A.A. devant se faire avant le 15 janvier, il était nécessaire de réunir le Conseil de la C.G.V.C.O. avant cette date, pour procéder au remplacement de M. Gautier.

Le Conseil désigne, à cet effet, MM. Paul Germain et de Camiran comme délégués titulaires et MM. Rosin et Chevet comme délégués suppléants.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, accepte l'admission au sein de la Confédération, de l'Union des Syndicats viticoles du pays de Brioude (Haute-Loire). M. Germain fait remarquer que cette nouvelle adhésion porte à seize le nombre de départements viticoles confédérés du Centre et de l'Ouest.

Le Conseil fait confiance à son bureau pour poursuivre les démarches relatives à la situation des viticulteurs sinistrés, au sujet des prestations de la campagne 1935-36.

Le Conseil d'Administration de la C.G.V.C.O., après avoir examiné la situation viticole, adopte, à l'unanimité la motion suivante :

« Le Conseil d'Administration de la C.G.V.C.O., réuni à Angers, le 9 janvier 1937, »

« Rappelle que le Congrès, de Bourgueil a affirmé l'attachement des organisations viticoles confédérées du Centre et de l'Ouest aux principes de la législation viticole qui comportent l'assainissement du marché, l'échelonnement des livraisons et le financement de la récolte. »

« Il note, en particulier, que si cette législation n'avait pas existé, aucun redressement des cours du vin n'aurait été possible, malgré les déficits des vendanges de 1936, parce que plus de 16 millions d'hectos de stocks supplémentaires de la campagne précédente seraient venus s'ajouter aux disponibilités de la campagne actuelle. »

« Le Conseil de la C.G.V.C.O. estime donc que les modifications qu'il sera nécessaire d'apporter à la législation et à la réglementation actuelles ne doivent pas en compromettre les principes essentiels. »

« Mais il déclare ne rien abandonner des revendications imprescriptibles des vignerons du Centre et de l'Ouest, relatives aux plantations familiales, aux replantations préalables, aux cépages arbitrairement prohibés, etc... »

« Il confirme son opposition aux mesures qui imposent, dans les régions où le vignoble est en régression, des sacrifices aux vignerons qui, individuellement, n'ont absolument aucune responsabilité dans la surproduction viticole. »

« Sous le bénéfice de ces observations essentielles, le Conseil affirme sa volonté de renforcer la solidarité professionnelle indispensable au salut de la viticulture nationale, et à la sauvegarde des exploitations familiales qui caractérisent la viticulture traditionnelle du Centre et de l'Ouest. »

Le Secrétaire général fait savoir que la C.G.V.C.O., affiliée à la Confédération Nationale des Associations Agricoles était représentée à l'Assemblée générale de la C.N.A.A. par M. Gautier.

La désignation des délégués à la C.N.A.A. devant se faire avant le 15 janvier, il était nécessaire de réunir le Conseil de la C.G.V.C.O. avant cette date, pour procéder au remplacement de M. Gautier.

Le Conseil désigne, à cet effet, MM. Paul Germain et de Camiran comme délégués titulaires et MM. Rosin et Chevet comme délégués suppléants.

La Vie Syndicale

Union Vinicole du Canton de Vallet

Poursuivant son but d'apporter aux vignerons son aide dans la lutte contre la cochyliis, l'Union Vinicole organise, pour le dimanche 17 janvier prochain, une réunion à Vallet, salle du Rouaud, à 9 heures et demie du matin.

M. Andouard, l'éminent Directeur de la Station Agronomique de la Loire-Inférieure, tiendra les viticulteurs au courant des dernières expériences faites contre ce terrible ennemi des vignes.

Les viticulteurs sont instamment priés de venir entendre cette conférence intéressante, dont le profit sera certain.

Saint-Marc-sur-Mer
L'Assemblée générale annuelle du Syndicat est fixée au dimanche 24 janvier 1937, à 14 heures, Salle de la Mairie de Saint-Marc-sur-Mer.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.



Le prince, visiblement ravi, emmena cependant bientôt la jeune femme, car celle-ci, malgré son énergie, ne pouvait dissimuler complètement la fatigue qui la gagnait après la longue cérémonie du matin et le repas interminable comme le voulait la tradition.

— Maintenant, vous allez pouvoir vous reposer, ma Myrtô. Ma mère et mes sœurs s'occuperont de nos hôtes. Voulez-vous que nous allions dans le parc ? L'air dissiperait peut-être votre mal de tête.

— Oh ! volontiers ! Mais n'avez-vous pas quelque chose à demander à Mgr Gisza, avant son départ ?

— C'est vrai. Voyez comme j'ai besoin d'avoir près de moi ma petite femme pour me rappeler tout !... Allez en avant, Myrtô

chérie, je vous rejoindrai dans un instant.

Il l'attira à lui, la baisa au front et s'éloigna d'un pas rapide.

Une bizarre impression s'empara soudain de Myrtô. Il lui vint l'envie folle de le rappeler, de lui crier : « Non, non, restez près de moi ! »

Allons la fatigue l'avait rendue aujourd'hui bien nerveuse !... Elle raconterait tout à l'heure à Arpad cette singulière idée, et ils riraient tous deux de cet effroi enfantin.

Elle se dirigea lentement vers le parc. Cette fin d'après-midi était d'une douceur pénétrante, empreinte de ce charme particulier des premières journées automnales. Les feuillages prenaient déjà quelques teintes chaudes, le soleil déclinant répandait une tiédeur exquise dans

l'atmosphère.

Comme la jeune femme passait près d'un bosquet, elle vit remuer les feuillages, et elle ne put retenir un mouvement d'effroi lorsqu'une femme, couverte d'un manteau noir à capuchon, se dressa tout à coup devant elle.

— Que faites-vous là ? dit-elle en se ressaisissant aussitôt.

L'inconnue, au lieu de répondre interrogea en allemand, mais avec un accent étranger :

— Avez-vous vu un portrait de la princesse Alexandra ?

— Oui... Mais que signifie ?...

D'un geste brusque la femme fit retomber son capuchon, et une exclamation s'éleva dans la gorge de Myrtô.

Elle avait devant elle Alexandra... Oui, c'étaient ses traits, son regard...

Il sembla à Myrtô que son cœur s'arrêta de battre... L'étrangère enveloppa d'un coup d'œil haineux la jeune femme plus blanche que sa robe d'épousée.

— Vous ne vous attendiez pas à cette résurrection, princesse ? dit-elle enfin d'un ton mordant.

— Alors, vous... vous n'êtes pas morte ?

Les mots s'échappaient machinalement des lèvres pâles de Myrtô, elle

n'avait plus conscience de ce qu'elle

disait, un voile couvrait son regard, un écoulement se faisait en elle...

— Mais il paraît, puisque me voici devant vous... C'est une véritable surprise, n'est-ce pas ? On croyait cette pauvre Mrs Burnett morte et enterrée... Malheureusement, elle a survécu, et apprenant le second mariage du prince Milcza, elle a eu la curiosité de connaître celle qui la remplaçait, cette jeune Grecque que l'on disait si belle... Oh ! la renommée n'a pas menti ! Belle, vous l'êtes royalement ! dit-elle avec un regard envieux. Et on dit encore que tout le monde vous aime... et lui surtout ! Vous avez tous les honneurs, la vie s'annonce radieuse pour vous... Et cependant un mot de moi peut tout vous enlever.

Son regard, un peu voilé sous les paupières retombantes, cherchait à scruter la physionomie rigide de Myrtô.

— Quand on saura que je vis, tout changera pour vous. L'Eglise déclarera nul votre mariage, ceux qui vous entouraient d'hommages aujourd'hui s'éloigneront de vous. Voilà ce qui vous attend, princesse Milcza, si Alexandra Oulousoff se déclare vivante. Mais il dépend de vous qu'elle demeure dans le tombeau. Pour cela, il vous suffira...

Elle s'arrêta une seconde, Myrtô

attachait sur elle un regard fixe.

— ...Il suffira que vous m'aidiez dans le grave embarras d'argent où je me trouve. Pour des raisons inutiles à vous expliquer, je me suis séparée de mon second mari, et je suis presque dans la misère. Vous êtes, vous, la femme du plus opulent magnat de Hongrie. Il vous sera facile de me donner la somme d'argent nécessaire... ou bien, si vous le préférez, quelques-uns des joyaux dont vous avez dû être comblée. Alors je vous ferai le serment de me taire...

La jeune femme eut tout à coup un violent soubresaut. Jusque-là, les paroles de l'étrangère étaient arrivées à ses oreilles comme une sorte de bourdonnement. Dans l'épouvantable désarroi de son esprit, dans la torture de son cœur, elle ne parvenait pas à en saisir exactement le sens. Mais cette fois, elle avait compris :

— Taisez-vous !... c'est odieux ! s'écria-t-elle d'une voix étranglée, en étendant la main. Pour qui me prenez-vous ?... Croyez-vous que ma conscience s'arrêterait une seconde à cette sacrilège tromperie ?... Si vous dites vrai, c'est moi-même qui l'apprendrai à tous... et il n'y aura plus de princesse Milcza, fil-elle avec

un brisement dans la voix.

Une lueur de vive contrariété passa dans le regard d'Alexandra.

— Allons donc, vous ne lâcherez pas ainsi une telle position pour de simples scrupules de conscience ! dit-elle en haussant les épaules. Et que deviendrait le prince Milcza sans vous ? Pensez-vous qu'il supporterait ce nouveau malheur ?

Oh ! quelle douleur atroce broyait soudain le cœur de Myrtô...

— Et vous-même, qui devez lui être si attachée, vous qui êtes si jeune et dont l'existence se trouvera ainsi brisée, au moment où le plus enivrant bonheur vous était promis ?... Tous ces sacrifices, toutes ces souffrances, le simple silence vous les évitait... le silence et un peu d'argent.

Myrtô se redressa brusquement, elle étendit les mains dans un élan de toute sa jeune âme loyale et pure...

— Taisez-vous !... retirez-vous, misérable tentatrice ! Je ne veux pas vous écouter un instant de plus. Mgr Gisza est encore là, allez lui apprendre la vérité... Et tout à l'heure, je partirai, je serai Myrtô Elyanni comme hier... et Dieu nous accordera la grâce de la résignation, acheva-t-elle d'une voix étouffée.

L'étrangère ne put retenir un geste

de fureur.

— Vous êtes folle !... Il faut que vous acceptiez, je le veux, entendez-vous ?

Elle avait saisi le poignet de la jeune femme et la serrait violemment, tandis que ses yeux bleu pâle l'enveloppaient d'un regard ardent.

— Lâchez-moi, ou j'appelle... dit fermement Myrtô. La table des gardes forestiers n'est pas loin d'ici, ils m'entendront aussitôt... Et si le prince vous voit, je ne réponds de rien.

Les beaux traits de l'étrangère étaient convulsés par une sorte de rage. Elle laissa aller cependant le poignet meurtri de Myrtô, et dit avec une sourde fureur :

— Vous êtes une créature stupide et folle... Mais je saurai arriver à mes fins d'une manière ou de l'autre. Vous entendrez encore parler de moi, princesse Milcza.

Elle ramena brusquement le capuchon sur sa tête et s'éloigna d'un pas rapide.

Myrtô demeura un moment immobile, pétrifiée, dans un anéantissement affreux. Puis, passant d'un geste machinal la main sur son front, elle s'en alla au hasard vers le parc...

(A suivre).

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF
Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

152. — A vendre PLANTS DE VIGNE GREFFÉS, très sélectionnés dans les meilleures variétés de pays. S'adresser à Emérida Armand, viticulteur, Le Pallet (L.-L.).

166. — PLANTS DE FRAISIERS de la Vallée de la Loire, 200 variétés à gros et petits fruits, dont 35 remontantes, produisant de mai à octobre. Catalogue franco. Charles Caillé aîné, horticulteur, 105, rue Général-Buat, Nantes. (Téléphone 121-59).

182. — A vendre BEAUX PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser à Robert-Morice, Sainte-Luce (L.-L.).

219. — TRES BELLES GRIFFES ASPERGES sélectionnées, Grosse Hâtive Argenteuil un an, extras fortes, deux ans. Réussite printemps 1936, 95 %. Nombreuses références-lettres. S'adresser à Félix Jouis, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.).

224. — Profitez des bas prix actuels pour planter des POMMIERS. 10 pommiers type 2 m., 8 à 10 cm. de tour, 50 fr.; 12 m., 70 fr., sur garç départ Ancenis ou Le Pallet-Doré, et tous arbres fruitiers. PLANTS DE VIGNE Muscadet, Gros-Loir, Pineau, Gamay, etc... Hybrides racinés et greffés 5455, 4643, 4980, 7053, etc... Catalogue franco. J. Poulonnet, Le Pallet-Doré (M.-et-L.).

233. — A affermer, UNE FERME de 22 hectares 1/2, commune de Saint-Colombin, pour le 25 avril 1937. S'adresser au Syndicat.

234. — A vendre UN BEL ETALON NOIR, âgé de 2 ans 1/2, reçu pour la monte de 1937. S'adresser à M. Lepage, à Souvigny-sur-Sarthe (Sarthe).

3. — A louer, commune de La Chevrolière, FERME de 25 hectares, libre le 25 avril 1938. S'adresser à M. Templier, expert, 50, avenue Pasteur, à Nantes.

6. — A vendre, BELLES PERCHES de châtaigniers, toutes gravures. S'adresser M. Tendon, Ranrouët, Herbignac (Loire-Inf.).

7. — A vendre d'occasion, UNE MACHINE A SULFATER à cheval (Système Vermorel), contenance 100 litres ; passant entre les rangs ; prix modéré. S'adresser au Syndicat.

8. — A louer pour le 1^{er} novembre 1937, UNE BORDERIE de 7 hectares, à vingt kilomètres de Nantes ; terre, prés et vignes. Ecrire à M. Leray, chez M. Ebel, 1, rue Jean-Jaurès, Nantes.

9. — A vendre RACINÉS BACO N° 1, surchoix ; 200 francs le mille. Landois, Talmont (Vendée).

10. — A louer pour le 1^{er} novembre 1937, commune de Saint-Aignan, UNE FERME de 14 hectares, ou DEUX BORDERIES de 6 à 8 hectares. S'adresser à M. Templier, expert, 50, avenue Pasteur, à Nantes.

11. — A louer à moitié fruit, pour septembre prochain, TRES BONNE FERME de 32 hectares, région Redon. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

226. — On achète sur pied LES BOIS de toutes essences. S'adresser Scierie Mécanique du Champ de Mars, à Nantes. Téléphone 143-53.

1. — On demande UNE BONNE, de 20 à 30 ans, pour tenir maison. Très sérieuses références demandées. S'adresser au Syndicat.

6. — MENAGE cultivateur, 30 et 32 ans, deux enfants 8 et 10 ans,

cherche place basse-cour, jardin ou

travail de culture ; homme et femme toutes mains. Bons certificats. S'adresser à M. Juvénal Louis, la Nô-Durée, Cordemais (Loire-Inf.).

7. — Serais acheteur de 8 à 10,000 EXCELLENTS PLANTS DIRECTS rouge, dont 2,000 teinturiers, prêts pour le printemps. Leconte, à Clisson (Loire-Inf.).

8. — MENAGE, sans enfant, demande place jardinier, toutes mains, ou garde-chasse. Femme non occupée. S'adresser au Syndicat.

9. — MENAGE demande place dans maison bourgeoise, jardinier, toutes mains, ayant permis de conduire ; femme pouvant aider cuisine ou lingerie, ou basse-cour. Peut fournir référence. S'adresser au Syndicat.

100. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

101. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

102. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

103. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

104. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

105. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

106. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

107. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

108. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

109. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

110. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

111. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

112. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

113. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

114. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

115. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

116. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

117. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

118. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

119. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

120. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

121. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 5 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 7.50 à 7.75 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75. Porcs gras, le kilo, 6 à 6.25 ; porcs maigres, 6 à 6.25 ; porcelions, 105 à 150 fr. la pièce.

122. — Les 100 kilos, 144 fr. ; orge, 110 à 120 fr. ; avoine, 115 à 120 fr. ; paille, 24 à 26 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; oies grasses, la couple, 20 à 26 fr. ; oies maigres, la couple, 34 à 40 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, la pièce